



Développer son entreprise

Les permanences juridiques et fiscales

Fiche B3 / Mars 2018



Document CMA 31 | Création WG Communication | @bioliala.com

Contacts

Pôle Entreprise

- Toulouse

05 61 10 47 47

nsiroit@cm-toulouse.fr

- Antenne de Saint-Gaudens

05 61 89 17 57

dricou@cm-toulouse.fr

www.cm-toulouse.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne

Objectif

Vous avez des interrogations portant sur des questions juridiques ou fiscales touchant à la vie de votre entreprise. Nos experts de la petite entreprise peuvent vous recevoir à n'importe quelle étape de votre projet pour répondre à vos questions.

Bénéficiaire

Entreprise artisanale.

Contenu de la prestation

Nos conseillers vous apportent des informations sur :

- les changements de forme de société,
- les baux commerciaux,
- la protection de votre patrimoine,
- les changements de régimes fiscaux.

Selon la complexité de votre demande, nos conseillers vous orienteront vers un avocat spécialisé.

Modalités pratiques

Permanence téléphonique et accueil physique tous les matins de 9 h à 12 h.

Coût de la prestation

Prestation prise en charge par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Ces prestations peuvent vous intéresser

B6 - L'aide à l'innovation
B7 - Le financement des investissements de l'entreprise
B9 - L'accompagnement de l'entreprise en difficulté

Retrouvez l'intégralité de nos offres sur >>

www.creer-et-gerer-son-entreprise.fr